



## Chronique du mois de novembre 2016

### Le torrent « La Gayère »

On pourrait penser que ce torrent « La Gayère<sup>1</sup> », qui draine les eaux de pluie de Rasteau et de Cairanne et sert de limite entre Travaillan et Cairanne est naturel et qu'il a toujours existé là où il est situé actuellement. Il n'en est rien. L'étude des courbes de niveaux et surtout l'analyse des sédiments laissés par les eaux de ruissellement montre que le cours de ce torrent a varié dans le Plan-de-Dieu au cours des millénaires et que le plus souvent ces eaux venues des collines de Rasteau passaient près du cimetière de Travaillan. D'ailleurs si, pour une raison ou une autre, l'actuelle Gayère était bouchée, il est probable que le torrent reprendrait un de ses anciens lits. Il faut savoir que le lit de l'actuelle Gayère est purement artificiel et qu'il a été réalisé par les hommes. Pour expliquer quand et pourquoi les hommes ont réalisé ce fossé, il faut faire un peu d'histoire.

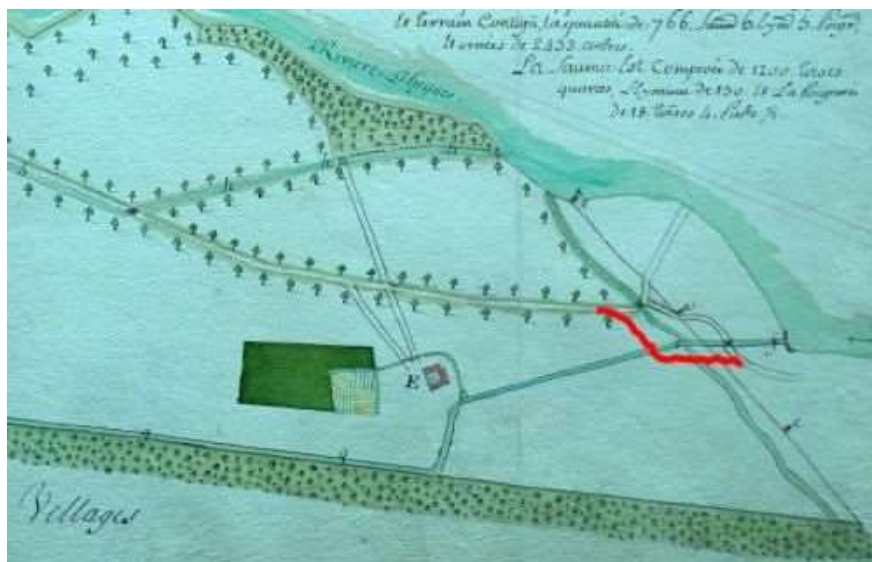
#### Un peu d'Histoire<sup>2</sup>

Depuis l'antiquité gallo-romaine et peut-être avant, dans le cadre d'une économie rurale, le plateau du Plan-de-Dieu avait deux fonctions essentielles : premièrement servir de pacage pour les caprins, les ovins et surtout les porcins qui mangeaient les glands et,



Source : IGN modifié

Figure 1 : la Gayère



Source : Archives Nationales

Figure 2 : carte du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Gayère est déjà la limite de Cairanne avec Travaillan. En rouge a été rajoutée la route moderne. En vert ferme Saint Pierre. Le bois de Vellage est bien identifié, aujourd'hui disparu.

<sup>1</sup> Ce nom est une forme dérivée de l'occitan "aigalhera", rigole d'irrigation ou d'écoulement. Le a initial a été dissocié et rattaché l'article défini, *Les noms de l'eau en Vaucluse*, Gille Fossat, Archives Dép. de Vaucluse, Us IX 19.

<sup>2</sup> Archives Dép. de Vaucluse, 2 E 31, Baronnie de Sérignan

deuxièmement servir de réserve de bois (chauffage, cuisine, four à pain, forge, etc). Le bois était donc une denrée d'autant plus précieuse qu'il fallait fournir la ville voisine d'Orange. Le Plan-de-Dieu avait enfin une troisième ressource annexe la chasse, un document de 1721 mentionne des lièvres, lapins, perdrix et bécasses au bois de Vellage (pour les sangliers, il faudra attendre le XXI<sup>e</sup> siècle !).

### Le rôle du bois

Pour en revenir au bois, cette denrée essentielle, il ne faisait pas l'objet d'un commerce lointain, il était essentiellement destiné à l'usage domestique. Hommes ou femmes allaient faire leur fagot au bois de Vellage ou au bois de Cabassole<sup>3</sup>. L'usage du fagot est parfois spécifié : en 1708, une femme se fait surprendre au bois de Pied-Cault portant « un fagot de genêt pour les vers à soie ». Le plus souvent les gens pris en flagrant délit de vol de bois (ils sont nombreux dans les documents, on imagine que la pratique devait être courante) sont décrits portant un fagot ou coupant du bois mort.

Il faut bien préciser que ces trois ressources (bois, pacage, chasse) étaient très réglementées et faisaient l'objet de divers baux et affermages qui en réglaient l'exploitation. Ces baux mettaient souvent ceux qui payaient pour en bénéficier en situation de monopole. Or les habitants des villages voisins semblaient mal supporter de ne pouvoir profiter des ressources du Plan-de-Dieu. De multiples documents concernant des flagrants délits de vols et plaintes en justice montrent que les contrevenants n'étaient pas rares.

### Querelles de villages

En 1658, le curé de Camaret qui chassait dans le bois de Cabassole s'en tira en payant les frais du procès, en revanche un jeune prêtre de Cairanne dut quitter sa paroisse « pour avoir été trouvé chassant dans les bois de Vellage avec chien et fusil » le 24 décembre 1679.

Donc, on le voit, le Plan-de-Dieu est un lieu où l'on allait seul ou par deux ou trois faire son fagot ou piéger un lièvre. La valeur que lui accordaient les riverains est d'ailleurs prouvée par les nombreux litiges portant sur les limites de chacune des communautés à l'intérieur de l'espace boisé. On rencontre la trace de ces querelles de bornage dès le XIV<sup>e</sup> siècle, en 1326, Guillaume des Baux est chargé de régler le différend existant entre les gens de Camaret et ceux de Travaillan au sujet des terres de pacage sur le Plan-de-Dieu. Ces litiges réapparaissent périodiquement tout au long des trois siècles qui suivent, entre Camaret et Travaillan en 1532, entre Camaret et Jonquières en 1491, 1501, 1699, 1735. Entre Travaillan et Cairanne, la querelle s'envenima au point qu'un profond fossé finit par être creusé entre les deux finages<sup>4</sup> en **1750**. Il sert encore aujourd'hui de



Source : Association

Figure 2 : La Gayère, vue du pont de Saint Pierre sur la route D93 de Cairanne à Travaillan

<sup>3</sup> Bois situé à l'est de Camaret-sur-Ayguès

<sup>4</sup> Finage : limites de village

limite communale. Et voilà notre Gayère était née non pas pour drainer les eaux de pluie mais pour séparer deux communautés qui se disputaient les ressources du Plan-de-Dieu et surtout pour empêcher les gens de Cairanne de venir piller le bois du Plan-de-Dieu. Il n'y avait sur cette Gayère aucun pont et seulement un ou deux gués étroitement surveillés. Bien sûr, plus tard, des modifications furent apportées et trois ponts furent construits (deux à Saint-Pierre et un à La Bosquette).

Ceux qui tentent de la franchir actuellement en chassant savent à quel point les berges en sont escarpées. Aujourd'hui encore, en préservant le territoire de la société de chasse de Travaillan, la Gayère a gardé un peu de son rôle initial d'il y a 265 ans.

Pierre CRIQUET.

Association « **Cairanne et son vieux village** »  
260 Chemin du Pourtour  
84290 Cairanne  
[www.cairannevieuxvillage.eu](http://www.cairannevieuxvillage.eu)